



Service de l'eau
VILLE DE LAUSANNE

case postale 7416 – 1002 Lausanne

A l'attention des communes
approvisionnées en gros
par e-mail

Lausanne, le 14 mai 2024

Qualité de l'eau distribuée – Devoir d'information

Madame, Monsieur,

L'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public dispose que : « *Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau* ».

En tant que fournisseur d'eau pour votre commune ou votre association, le Service de l'eau de Lausanne répond à cette disposition légale en vous renseignant quant à la qualité de l'eau potable livrée au cours de l'année 2023. Cette information que vous trouverez en annexe tient compte des différences qu'il peut y avoir en fonction de la provenance de l'eau (sources, lacs) selon votre situation géographique et votre altitude.

Parallèlement, notre tout-ménage – ci-joint – sur la qualité de l'eau distribuée aux habitants et habitantes des 20 communes alimentées au détail ainsi que d'autres renseignements sont accessibles sur notre site internet : www.lausanne.ch/eau, rubrique « Qualité de l'eau ».

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions, Madame, Monsieur, de croire, à l'assurance de notre plus parfaite considération.

Le chef de Service de l'eau

Sébastien Apothéloz

Rue de Genève 36
Case postale 7416
1002 Lausanne
Tél. + 41 21 315 85 30
eau@lausanne.ch

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000 pour la qualité de l'ensemble de ses services, le respect de l'environnement et la maîtrise de la sécurité alimentaire. Son laboratoire est accrédité ISO 17025 (STS 300) pour les contrôles de la qualité de l'eau. Il a obtenu le label Solidarité eau suisse pour son implication dans un partenariat public-public.